



OFFICE DÉPARTEMENTAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'OR

LA REUNION DE CHANTIER

Identifier les problèmes - Formuler les choix

Valider les solutions

La réunion de chantier permet à l'architecte de contrôler et de dynamiser l'avancement et le bon déroulement des travaux.

Ces réunions indispensables sont trop fréquemment :

- l'origine de pertes de temps pour les présents non concernés par les sujets évoqués
- l'occasion d'oppositions stériles
- le lieu de discussions inutiles, soit parce que les représentants des entreprises ne sont pas ceux qui connaissent le contenu du contrat dans sa globalité, soit parce que le sujet traité n'a pas été préparé et que le bon sens remettra en cause la décision prise.

Objectifs

- **Améliorer** le principe et le contenu de ces réunions pour permettre à chacun d'éviter des pertes de temps
 - en ne refaisant pas le travail effectué pendant la période de préparation
 - en ne traitant que les seuls sujets maîtrisés par les présents
 - en n'imposant à personne de présence inutile.

Principes

- **Ne plus évoquer** en réunion de chantier les solutions techniques et les méthodes d'exécution ; elles ont été entérinées en fin de période de préparation par le dossier VISA (Bon pour Exécution).
- **Diffuser** l'ordre du jour de la réunion de chantier en même temps que la convocation pour que les responsables qualifiés des entreprises concernées soient présents ou représentés par une personne qu'ils auront suffisamment informée.
- **Proposer** dans l'ordre du jour les sujets impliquant au moins 2 entrepreneurs : incidents, modifications apportées au projet, interfaces non réglées par le dossier VISA, organisation collective du chantier (prorata, sécurité, hygiène...), écarts sur planning (avances et retards)...
- **Evoquer** les questions concernant une entreprise unique (malfaçon, erreur, choix d'un matériau, accord sur échantillon...) en dehors de la réunion de chantier (ce peut être le même jour).

Conditions de réussite

- **Imposer** une vraie période de préparation efficace :
 - chaque entreprise produit son dossier d'exécution (et donc son PPSPS) qu'il fait approuver par la Maîtrise d'œuvre,
 - les problèmes d'interfaces ont été résolus collectivement.
- **Bien distinguer** la réunion collective des entrepreneurs concernés par les sujets évoqués (thèmes du chantier ou de l'ouvrage) et les rencontres spécifiques architecte entrepreneur (thèmes de l'entreprise).
- **Obtenir** la présence des collaborateurs d'entreprise aptes à traiter les sujets évoqués.